



PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

DE LA

VILLE DE PAU 2015 – 2018



Projet Éducatif Territorial de la Ville de Pau 2015 – 2018

Collectivité territoriale ou EPCI
porteur du projet :

Ville de PAU

Date de présentation du projet

18/05/15

Nom du correspondant :

Clarisse JOHNSON – LE LOHER

Fonction :

**Adjointe au maire en charge de
l'éducation**

Adresse :

**Hôtel de Ville – Place Royale 64000
Pau**

Adresse électronique

Sommaire

1. Périmètre et public du PEDT	page 3
2. État des lieux et diagnostic	page 5
3. Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires	page 7
4. Articulation du PEDT avec les dispositifs existants	page 8
5. Activités proposées dans le cadre du PEDT	page 9
6. Partenaires du projet	page 11
7. Structure de pilotage	page 12
8. Modalités de pilotage et évaluation du dispositif	page 13
9. Signataires du projet	Page 14
Annexes	

1. Périmètre et public du PEDT

Territoire concerné:	Ville de PAU
Nombre d'enfants potentiellement concernés PEL (enfants palois):	5750
Nombre d'enfants potentiellement concernés PEDT (scolarisés dans les écoles publiques en novembre 2014)	4520
Dont enfants scolarisés en école élémentaire publique:	2730
Dont enfants scolarisés en école maternelle publique:	1790
Dont	
Niveau maternelle : - moins de trois ans (TPS)	85
- entre trois et cinq ans (PS, MS, GS)	1705
Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés : écoles publiques de Pau:	31 établissements
Dont	
Écoles élémentaires publiques	11
Écoles maternelles publiques	13
Écoles primaires publiques	7

Mode d'inscription aux activités proposées : inscription aux accueils périscolaires

Accueils périscolaires, inscriptions à la rentrée

Dispositif PASS : inscription avec engagement pour un cycle de 10 séances hebdomadaires minimum. Inscription auprès du directeur des accueils périscolaires de l'école.

Inscription aux activités extra scolaires auprès des organisateurs.

Modalités d'information des familles :

- Courriers aux parents pour la réforme des rythmes
- Réunion publique
- Informations sur le site pau.fr
- Information aux conseils d'écoles, affichage dans les écoles avec nom et coordonnées du directeur des accueils périscolaires – directeur de site
- Communication par voie de presse

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés :

ECOLES PUBLIQUES DE PAU

ECOLES MATERNELLES

**ARC-EN-CIEL
BOUILLERCE
Gaston PHOEBUS**

Henri LAPUYADE

**Les FLEURS
Les LAURIERS
Les LILAS**

**MARANCY
MARCA
Maréchal BOSQUET**

**Pierre et Marie CURIE
Stanislas LAVIGNE**

ECOLES ELÉMENTAIRES

**BOUILLERCE
Gaston PHOEBUS**

**Henri LAPUYADE
HIPPODROME**

**Les FLEURS
Les LAURIERS
Les LILAS
Les VOYAGEURS**

**MARANCY
MARCA
Maréchal BOSQUET**

**Pierre et Marie CURIE
Stanislas LAVIGNE**

ECOLES PRIMAIRES

HENRI IV

**Jean SARRAILH
Le BUISSON
Léon SAY
LES 4 COINS DU MONDE**

NANDINA PARK

TRIANON

Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT : Temps scolaire – périscolaire – extra scolaire.

Durée du PEDT : 3 ans (Septembre 2015 – Juillet 2018)

2. État des lieux et diagnostic du PEDT

L'état des lieux et le diagnostic s'appuient sur le diagnostic partagé du PEL conduit en 2011-2012 avec plusieurs groupes de travail (Conseillers de quartiers, services de la ville et de l'agglomération, élus, associations d'éducation populaire et sportives, partenaires institutionnels, culturels, forum avec les parents et les acteurs de l'éducation, services de l'éducation nationale).

Les éléments spécifiques au PEDT sont issus des informations recueillies de septembre 2012 à juin 2013 par l'intermédiaire des groupes de travail ou par les services de la ville de Pau, actualisées dans ce document avec les données 2015. Une large enquête menée au printemps 2014 auprès des enfants, enseignants, personnel de la ville et parents, a par ailleurs permis de procéder aux ajustements jugés nécessaires après un an de mise en place de la réforme des rythmes de l'enfant.

La liste des références en annexe concerne différentes études ou travaux liés à la situation du territoire en matière d'éducation, des références de portée plus générale, et liées à la situation socio-économique des familles.

Activités périscolaires et extra scolaires déjà existantes et nombre d'enfants du territoire concernés par ces activités l'année précédant la mise en place du PEDT :

Activités périscolaires :

Accueil périscolaire avec activités conduites par les animateurs: fréquentation 2015 moyenne annuelle: 810 enfants (14 %) accueillis le matin, 2 650 à midi (46 %) et 2 400 le soir (41 %).

Activités éducatives, culturelles et sportives en place, liées aux propositions particulières de chaque accueil périscolaire. Intervenants actuels : Service Accueil Interclasse, ATSEM, Agents de restauration, Service Animation (ETAPS), Conservatoire, intervenants associatifs et Centres Sociaux (CLAS et autres), intervenants artistiques et culturels.

Activités extra scolaires et périscolaires des accueils de loisirs :

Les organisateurs d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement pour les enfants sont les Francas de Pau, MPT Léo Lagrange, l'association des usagers de La Pépinière, le Centre Social du Hameau, la MJC des Fleurs. La MJC Foyer Berlioz accueille les 12-17 ans.

En 2013, la fréquentation moyenne du temps extra scolaire se décompose comme suit :

- mercredi (temps considéré comme extrascolaire jusqu'en 2014) et samedi (44 journées d'ouvertures en moyenne) :
 - . 98 enfants de moins de 6 ans
 - . 337 enfants de plus de 6 ans
- petites vacances (32 journées d'ouverture en moyenne) :
 - . 121 enfants de moins de 6 ans
 - . 393 enfants de plus de 6 ans
- vacances d'été (35 journées d'ouverture en moyenne) :
 - . 129 enfants de moins de 6 ans
 - . 431 enfants de plus de 6 ans

La fréquentation moyenne du temps périscolaire (115 journées d'ouverture en moyenne) est répartie de la manière suivante :

- 22 enfants de moins de 6 ans

- 173 enfants de plus de 6 ans

En 2013, le temps extra scolaire représentait 89% de la fréquentation totale des accueils de loisirs.

Il est toutefois rappelé que cette répartition devrait évoluer dans la mesure où l'accueil du mercredi, préalablement extrascolaire, est devenu périscolaire en 2014, suite à la réforme des rythmes de l'enfant.

Activités sportives : Cf. résultats de l'enquête et du groupe de travail OMS-Ville de Pau auprès de 44 structures (municipales, associatives, sport scolaire) en annexe. Pour un public d'environ 6000 enfants et jeunes, dont 2300 enfants de moins de 12 ans, l'enquête montre notamment que les créneaux du mercredi après-midi représentent 30% du total des plages horaires disponibles pendant la semaine, alors que le mercredi matin représente environ 6% de ces créneaux. 20% des structures déclarent que leur offre d'activités aurait été impactée par l'école du samedi matin, 11% par l'école du mercredi matin, 18% quel que soit le jour choisi pour l'application de la réforme.

Besoins répertoriés (pour quel type de public) :

Au-delà des besoins liés aux temps de l'enfant et à la construction d'une approche globale des rythmes sur la journée, la semaine et l'année, nécessité de l'accès pour tous à une offre éducative et culturelle de qualité.

Pour les enfants du CP au CM2 : activités éducatives de découverte et d'initiation culturelles, artistiques et sportives en garantissant l'accès à tous les enfants.

Pour les plus petits : besoin de travailler selon la spécificité de chaque école, de son projet, et des espaces d'accueils disponibles avec les enseignants de maternelles, les ATSEM, les animateurs et les parents, pour mettre en œuvre la complémentarité des temps éducatifs scolaires et périscolaires. Exigence de prendre en compte la singularité de chaque enfant découvrant la vie à l'école. Fonctionnement en petits groupes : restreindre le nombre de personnes référentes.

Besoin de formation pour les intervenants et les animateurs du temps périscolaire

Il est prévu que plusieurs actions de formations engagées en 2013 et 2014 soient prolongées. Huit directeurs périscolaires suivent une formation BPJEPS en alternance de novembre 2014 à octobre 2016, des stages de formation BAFA sont organisés pour les animateurs des accueils périscolaires à chaque période de vacances pour la qualification réglementaire de ces derniers et la professionnalisation des équipes, une formation inter catégorielle qui réunit l'ensemble des intervenants de la ville dans les accueils périscolaires et les enseignants volontaires est organisée annuellement conjointement avec l'IA et le CNFPT pour environ 150 agents de la ville.

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT :

Les services de la Ville de Pau

Un service Education et un accueil périscolaire structurés avec des taux d'encadrement satisfaisants (1 pour 9 en maternelle, 1 pour 14 en élémentaire), 18 directeurs périscolaires, 350 animateurs, éducateurs sportifs et intervenants artistiques, culturels sur les temps scolaire, périscolaire et extra scolaire (le SAVAP). Un ensemble de services intervenant pour le fonctionnement des écoles, et autour des écoles (Agents de la restauration, ATSEM, bâtiments, voirie, ASVP, espaces verts...)

Les établissements, équipements, organismes culturels et sportifs

Institutions intervenant dans l'éducation, l'art, la culture, le patrimoine, le sport, l'accompagnement social des familles, la formation des intervenants. Exemples : Conservatoire Pau-Pyrénées, Musées des Beaux-Arts et Bernadotte, le réseau des médiathèques, le Musée national du Château de Pau, l'Orchestre de Pau Pays de Béarn... L'articulation nécessaire des offres

d'éducation artistiques et culturelles sur le territoire de la ville de Pau est à formaliser, ainsi que la complémentarité des services éducatifs des différentes structures concernées.

Les associations

Intervenant à l'école et en dehors, auprès des enfants, dans les domaines de la culture et de l'art, de l'éducation, des accueils de loisirs, de l'accompagnement à la scolarité, du sport. Associations de parents, amicales scolaires. Le tissu associatif est un élément majeur de la communauté éducative.

Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT :

Contraintes :

Locaux disponibles dans les écoles pour accueil d'un plus grand nombre d'enfants, et adaptation de ces locaux aux activités mises en place.

Contraintes d'organisation et de sécurisation relatives à l'accroissement des effectifs dans les nouveaux temps d'accueil.

Leviers et composants :

1. **Des horaires scolaires harmonisés** (8h30-12h00 tous les matins, 14h15-16h00 L, M, J et 14h15-15h30 V), permettant une unité des matinées y compris le mercredi matin, aux enfants de déjeuner plus tôt et dans de meilleures conditions avec une durée de la pause méridienne augmentée (2h15).
2. Adoption par le Conseil Municipal de la **Charte des Accueils Périscolaires** en septembre 2014. **Horaires des accueils périscolaires : 7h30-8h30 ; 12h00-14h15 (13h45 le mercredi) ; 16h00 (15h30 le vendredi)-18h30 (19h00 dans 4 sites et 19h15 dans 1).**
3. Mise en place d'une **tarification des accueils périscolaires** (1,00€ / enfant / semaine).

Le rythme des enfants

- Un temps scolaire du matin augmenté, car plus propice à l'apprentissage
- Allègement de l'enseignement l'après-midi
- Importance de la pause méridienne (2h15 : repas, sieste des petits, détente / loisirs, retour en classe)

Les besoins des familles

- Horaires réguliers sur la semaine pour simplifier l'organisation
- Temps suffisant pour une pause repas confortable
- Prise en compte des modes de garde

Les engagements municipaux

- Égalité des usagers devant le service public
- Harmonisation des horaires de fonctionnement (simplification de la gestion)
- Prise en compte de la formation et des conditions de travail des personnels
- Espace suffisant pour la mise en œuvre du nouveau temps périscolaire
- Préservation du tissu socio-éducatif et associatif

3. Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires :

Agir au côté des parents pour l'égalité devant l'éducation, pour l'épanouissement et le développement de tous les enfants. Prendre en compte de manière globale les différents temps de l'éducation et leurs articulations. Prendre en compte les spécificités des différents âges.

- Accompagner les enfants vers l'autonomie et la citoyenneté. Encourager la solidarité et la coopération dans leurs initiatives et leurs activités créatives.
- S'appuyer sur les enseignements fondamentaux, et sur les multiples possibilités de pratiques artistiques, culturelles, sportives, environnementales, liées au patrimoine, que les enfants peuvent expérimenter à l'école, en ville et dans le territoire.
- Favoriser les transitions entre les différents âges de la vie (petite enfance, enfance, adolescence, jeune adulte), et la dimension intergénérationnelle.
- Rechercher la complémentarité et la continuité entre les différents projets et les différentes actions.
- Favoriser les rencontres entre les acteurs du monde de la Culture (artistes, lieux culturels...) et les enfants, notamment en permettant la confrontation aux processus de création et la rencontre avec les œuvres, les patrimoines culturels, bâtis et immatériels.
- Mobiliser les structures et les acteurs artistiques, culturels et sportifs autour de leur mission d'action éducative sur le territoire.

Orientations spécifiques pour le temps périscolaire

Les orientations et les situations pédagogiques recherchées sont celles qui permettent des expériences sensibles de soi, de l'autre et du monde à travers des pratiques corporelles, créatives et ludiques. Concernant les enfants les plus jeunes (maternelles), les activités proposées tiendront compte des spécificités de cet âge, en respectant l'importance particulière du temps familial, des besoins de socialisation et de développement par le jeu et des temps de repos.

Effets attendus

Le bénéfice de la mise en place du PEDT est principalement lié à une meilleure répartition du temps scolaire. Il est aussi l'occasion d'un renforcement de l'encadrement et de la proposition éducative des accueils périscolaires, dans des lieux plus étendus et diversifiés, et d'une meilleure complémentarité avec les enseignements du temps scolaire.

Un encadrement amélioré

Présence d'un directeur des accueils périscolaires par école (18 directeurs diplômés, coordination de l'accueil et des transitions entre temps familial, temps scolaire, péri-scolaire et les accueils du mercredi).

Renforcement de la formation des responsables et des animateurs des accueils (formations BAFA, intercatégorielle et BPJEPS).

Recrutement sur titre des nouveaux personnels d'animation. Objectif : 75% animateurs diplômés ou en formation.

Qualification des intervenants sur les ateliers artistiques, culturels et sportifs (intervenants qualifiés sport, médiation culturelle, éducation à l'environnement, culture scientifique, arts de l'image, musique, théâtre).

Des espaces d'accueils étendus, plus variés et mieux identifiés par les parents et l'ensemble des acteurs

Redéfinition de l'usage des locaux des écoles pour le temps périscolaire avec les directeurs et les

enseignants en identifiant les lieux propices aux activités du nouveau temps éducatif (une convention d'occupation des locaux par groupe scolaire pourrait être adoptée après concertation entre les directeurs des écoles et directeurs périscolaires).

Obligation de la déclaration DDCSJS des accueils périscolaires.

Coordination de l'information sur l'offre éducative propre à chaque école.

Une proposition de qualité pour les nouveaux temps éducatifs

Développement des complémentarités avec le temps scolaire (maternelle et élémentaire), en s'inscrivant dans la démarche des projets des écoles. Des travaux d'articulation et de mise en cohérence des règlements intérieurs et de développement d'actions complémentaires à partir des projets d'école et des projets pédagogiques seront initiés dans les groupes scolaires. Dans cet optique les objectifs du PEDT pourraient être croisés par les équipes d'animation avec les équipes enseignantes et le référentiel constitué par les cinq domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Prise en compte des besoins des enfants en fonction de leur âge (non multiplication des intervenants pour les petits, mise en place d'activités correspondant au rythme du développement de l'enfant).

Coordination des propositions d'activités au choix des enfants sur le nouveau temps éducatif.

4. Articulation du PEDT avec les dispositifs existants

Projet éducatif local (PEL) :

Le PEDT sert de base au développement du Projet Éducatif Local. Le PEL est un espace de collaboration, d'orientation, de contractualisation et d'évaluation dont le principe a été adopté par délibération du Conseil Municipal de la Ville de Pau le 3 mars 2011. Dans le cadre de son projet éducatif local concerté avec l'ensemble des partenaires de l'éducation, la Ville de Pau met en place ou soutient la mise en place d'activités éducatives sportives, artistiques et culturelles à destination des enfants des écoles publiques pour ce qui concerne les temps scolaires et périscolaire, et pour tous les enfants pour les temps extra scolaires. Concernant le temps périscolaire, la Ville de Pau coordonne notamment les activités qui se dérouleront dans le cadre du PASS et du PASS 30', entre 16h15 et 17h30, après la classe. Les activités proposées s'inscriront dans les orientations éducatives générales du Projet Éducatif Local de la Ville de Pau

Les 18 accueils périscolaires organisés par la ville de Pau et déclarés auprès de la DDCSJS 64, donnent lieu à des conventions de partenariats et de financements signées avec la Caisse d'Allocations Familiales Béarn et Soule au titre de la prestation de service ordinaire des accueils périscolaires et de l'allocation spécifique des rythmes éducatifs (ASRE).

Contrat de ville :

La Ville de Pau est signataire du Contrat de Ville porté par la Ville de Pau, qui participe aux instances techniques du PEDT pour les dispositifs concernés (Volet éducatif et PRE).

Contrat dans le domaine culturel. Le dispositif PASS structure la complémentarité des propositions municipales ou soutenues par la municipalité en matière d'art et de culture pour les temps périscolaire et extra scolaire (circulaire MEN du 3/05/2013, parcours d'éducation artistique et culturelle). Un CLEAC sur quatre volets (patrimoine/architecture, création artistique, spectacle vivant, lecture publique) est en cours d'élaboration avec la DRAC et l'Éducation Nationale.

Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) : un groupe de travail est en place, réunissant autour de la Fédération des Centres Sociaux des Pyrénées-Atlantiques les différents opérateurs, les directeurs des écoles concernées, le GIP-DSU et les services de la Ville et la CAF Béarn et Soule. Le groupe travaille à la complémentarité du dispositif avec l'offre éducative périscolaire, dans la perspective des rythmes de la journée et dans le but de coordonner et harmoniser les propositions pour un parcours éducatif co-élaboré.

Contrat enfance jeunesse (CEJ) et partenariat avec la CAF :

Les données recueillies auprès des organisateurs d'accueils de loisirs financés par la CAF et la Ville de Pau au titre du CEJ permettent d'améliorer la connaissance du public accueilli, la coordination des actions sur le territoire et viennent alimenter le PEDT.

5. Activités proposées dans le cadre du PEDT

Il s'agit d'activités d'initiation et de découverte.

Ces activités sont-elles en articulation avec le projet d'école ou le projet d'établissement ?

Elles ont vocation à intégrer progressivement les projets des écoles. Les leviers proposés pour cette articulation : la réflexion avec les enseignants pour la mise en place des temps périscolaires des enfants des maternelles dans l'école, le Projet éducatif des accueils périscolaires de l'école, la proposition PASS, document qui trace la mémoire du parcours des enfants du CP au CM2 en identifiant des activités scolaires et périscolaires, en application de la circulaire du 3/05/2013 sur les parcours d'éducation artistique et culturelle, PASS 30', ateliers " remue-méninges ".

Articulation éventuelle avec les activités extra scolaires :

Travaillée au sein du comité de pilotage et dans le cadre de différents groupes au niveau des orientations éducatives, de l'organisation et des interventions : sport, accueils de loisirs du mercredi, établissements culturels, patrimoine, éducation à l'environnement et culture scientifique.

Articulation éventuelle avec les activités périscolaires proposées aux élèves de l'enseignement secondaire :

Dans le cadre de la mise en place du PASS et de la mise en place du Contrat Local d'éducation artistique et culturel.

- **Les ateliers PASS**

Le PASS c'est, pour chaque enfant des écoles élémentaires, un atelier sport et un atelier d'activités culturelles et artistiques de 10 séances minimum.

Le PASS est un élément du projet éducatif, celui-ci visant à articuler de manière globale les différents temps de l'éducation au profit du développement et de l'épanouissement des enfants.

Un parcours éducatif

Le PASS est un parcours de découverte réalisé par l'enfant au cours de sa scolarité de la maternelle jusqu'au collège. Le PASS offre une gamme d'activités éducatives sportives et culturelles / éducation à la citoyenneté diversifiées rassemblant des propositions exprimant la richesse de l'offre du territoire. Chaque enfant pourra, au cours de sa scolarité dans les écoles publiques, pratiquer pendant le temps périscolaire (entre 16h15 et 17h30) au total cinq cycles d'activités sportives, et cinq cycles d'activités culturelles et de pratiques artistiques. Chaque enfant pourra ainsi bénéficier sur une année de deux ateliers, un atelier sportif, et un atelier culturel de 10 séances minimum chacun, encadrés par des intervenants qualifiés.

En plus de ces activités sur le temps périscolaire, le PASS pourra faire trace des projets artistiques et culturels conduits sur le temps scolaire au choix des enseignants, et/ou déclinant la dominante culturelle du projet de l'école, et pouvant s'appuyer sur les ressources locales proposées par la municipalité.

Environ cinquante-cinq structures (équipements culturels et sportifs de la ville, associations, auto-entrepreneurs), à ce titre partenaires de la ville, se sont portées candidates pour intervenir dans les ateliers PASS à la rentrée 2015 (cf. page 13).

- **" El Camino " (un orchestre pour les enfants)**

Le premier objectif du projet est d'encourager la transformation sociale de la jeunesse en utilisant l'apprentissage intensif de la musique classique en formation d'orchestre et de chœur comme outil promouvant le goût du travail, l'estime de soi, la solidarité, l'esprit de coopération et l'harmonie. Ce programme à caractère socio-éducatif s'adresse aux enfants et aux jeunes quelles que soient leurs origines et leurs situations. Il donne à l'exercice collectif et intensif de la musique un rôle essentiel d'insertion sociale, d'apprentissage de la vie en commun et de développement des capacités cognitives et imaginatives de l'individu. Il pourra être assuré par les écoles, collèges, lycées et l'Orchestre de Pau, ou être développé sous forme de centres autonomes situés plus particulièrement dans les zones touchées par les dispositifs d'éducation prioritaire.

Le lieu d'activité est situé dans le quartier Saragosse. Les enfants y seront acheminés en bus et ramenés dans les écoles. Les enfants inscrits au programme auront des ateliers quotidiens les lundis, mardis, jeudis après l'école, le goûter et les ateliers remues-méninges. Le vendredi ils gagneront le lieu d'activité dès 14h00 et effectueront la séance dans le cadre d'un partenariat avec le projet d'école.

- **Tous en scène !**

S'appuyant sur une structure culturelle, le Conservatoire à rayonnement départemental Pau-Pyrénées et avec des ateliers encadrés par les dumistes, le projet propose une pratique artistique et l'expérimentation d'un parcours de réalisation scénique.

A travers une œuvre d'art qui engage des transversalités (texte, théâtre, chant, musique instrumentale...), il s'agit de faire vivre la magie du montage d'un spectacle jusqu'à son terme et, à travers cette expérience, de comprendre et mettre en œuvre son assemblage grâce à la bonne coopération de tous. Il s'agit donc de susciter la solidarité et l'écoute entre enfants, d'agir pour leur épanouissement à travers plusieurs formes d'expression artistique pour les enfants des quatre groupes scolaires proches du conservatoire. Les enfants de quatre écoles situées à proximité du conservatoire seront concernés par ce programme un soir par semaine entre 16h30 et 17h30. Ils s'y rendront à pied après le goûter.

- **Ateliers remue-méninges**

Temps d'accompagnement des enfants des écoles élémentaires dans la réalisation de leurs leçons et travaux scolaires, encadrés par des animateurs qui ont réussi des tests de connaissances dans les matières fondamentales. Alors qu'ils se déroulent dans la même enceinte que les accueils périscolaires et sont souvent encadrés par des animateurs des équipes, ces ateliers ne font réglementairement pas partie des accueils périscolaires en tant que tel. A ce moment (entre 15 et 30mn selon les situations individuelles) les enfants ne sont pas comptabilisés dans les fréquentations des accueils périscolaires qui, en qualité d'accueils de loisirs déclarés comme tels, ne peuvent comprendre ce type d'activité.

- **Le PASS 30'**

Ateliers ludiques de sensibilisation à des pratiques nouvelles pour les enfants, encadrés par des intervenants bénévoles. Ces ateliers d'une durée de 30 minutes s'adressent en priorité aux enfants de maternelle. Il s'agit là de proposer des activités ludiques et d'initiation sur des spécialités maîtrisées par les bénévoles (lecture, chant, conte, musique, cuisine, langue, yoga, arts plastiques...). Les cycles proposés comptent de deux à cinq séances. Les intervenants sont recrutés après un entretien dans le lieu d'activité avec les directeurs des accueils périscolaires, les directeurs d'école et des responsables du service animation interclasse. Comme pour les intervenants salariés, les intervenants bénévoles sont déclarés auprès de la DDCSJS. Selon les possibilités et l'expérience des bénévoles avec des groupes d'enfants, il peut leur être proposé d'être accompagnés d'un animateur pour les premières séances ou la totalité.

Selon les évaluations qui interviendront durant les trois années du PEDT avec les partenaires et acteurs (enfants, encadrants, parents), les dispositifs mis en place durant les accueils périscolaires pourront connaître des évolutions.

- **Propositions éducatives des accueils périscolaires**

Instauration d'un temps périscolaire fixe entre 16h15 et 17h15 pour les enfants présents à l'accueil du soir permettant à ces derniers et aux animateurs de connaître des temps de loisirs éducatifs renforcés et consistants, un assouplissement à cette règle permet aux enfants inscrits à l'**espace détente** d'être gardés par un animateur et récupérés par leurs parents durant ce créneau sans toutefois pouvoir bénéficier des activités proposées à ce moment par les équipes d'animation.

Construites, sous la coordination du directeur des accueils périscolaires du site, en identifiant le temps des accueils du soir comme un temps éducatif particulier pendant lequel les groupes (de 14 enfants pour les élémentaires, et de 9 enfants pour les maternelles) pratiquent des activités au choix, ludiques, créatives, détente, études surveillées... Ces activités sont organisées après un temps de goûter organisé par la ville, et prennent en compte les choix des enfants.

- **Continuité de l'accueil des enfants le mercredi**

Une possibilité de prise en charge et de transport de chaque école publique vers un Accueil de loisirs a été mise en place par les organisateurs d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). Cela concerne toutes les écoles. Pour celles qui sont à proximité immédiate d'un ALSH, les associations ou les centres sociaux viennent chercher les enfants à pied (Bouillerc, Quatre Coins du Monde, Marca, Marancy, Léon Say, J. Sarrailh, Lilas). Pour les autres écoles, les organisateurs prennent en charge les enfants à 13h à l'école, et les encadrent pendant le transport (en bus), selon le schéma suivant pour la rentrée 2015 :

RAMASSAGE 1 : pour les écoles de Trianon, Phoebus, Marca :

13h10 École **Trianon**
Puis ave Trianon, ave Béziou, ave de la Résistance, ave Victor Hugo

13h20 École **Gaston Phoebus**
Puis rue de Livron, allées Lamartine, place de Verdun, place Gramont (arrêt Idélyls)
École **Henri IV**

13h30 École **Marca** dépose possible **Aish Daran (Francas)**
Demi-tour place Gramont, rue du XIV juillet, (école Léon Say)

13h40 Dépose **Aish Croix du Prince (Maison Pour Tous Léo Lagrange)**

RAMASSAGE 2 (élémentaires) : pour les écoles Lapuyade, Nandina-Park, Marancy et « 4 coins du monde » :

13h10 École **Lapuyade** Puis allée de Morlàas, rue Ramond de Carbonnières, rue Cassagne, ave Saragosse (arrêt Idélis « Jules Verne »), rue Pasteur Cadier, arrêt Idélyls « Cadier »)

13h20 École **Nandina-Park** Puis ave Honoré Baradat, ave du Loup, ave Saragosse, ave F. G. Llorca

13h30 École **des Fleurs** Puis bld Tourasse, rue Berlioz, rue Mozart
École **Marancy**

13h40 École **4 coins du monde**
Dépose **Aish du Hameau** et/ou **VIA Aish de Sers**

16h50 **Départ de Sers pour Marancy**

RAMASSAGE 3 : pour les écoles élémentaires Lapuyade et Nandina-Park :

Récupération des animateurs aux fleurs

13h10 École **Lapuyade**

13h20 bld Tourasse, ave du Loup, ave Honoré Baradat
École **Nandina Park**
Puis ave du Loup, bld Tourasse, ave du Buros
13h40 dépose **Alsh des Fleurs**

RAMASSAGE 4 (maternelles) : pour les écoles Lapuyade, Arc-en-Ciel, Nandina-Park, les Fleurs, Marancy :

13h10 École **Lapuyade** Puis allée de Morlàas, rue Ramond de Carbonnières, rue Cassagne, ave Saragosse (arrêt Idélys « Jules Verne »)
13h20 École **Arc-en-Ciel** Puis rue Pasteur Cadier, (arrêt Idélys « Cadier »)
13h25 École **Nandina-Park** Puis ave Honoré Baradat, ave du Loup, ave Saragosse, ave F. G. Llorca
13h35 École **des Fleurs** Puis bld Tourasse, rue Berlioz, rue Mozart
École **Marancy**
13h45 dépose **Alsh Marancy** (pédibus) et **Alsh « 4 coins du monde »**

RAMASSAGE 5 : pour les écoles des Lilas, Hippodrome, Stanislas Lavigne et Pierre et Marie Curie :

13h10 École **de l'Hippodrome (rue des Cadets)**
Puis rue des Cadets, bld de l'Oussère, rue de Vincennes, rue Clément Ader, rue de Cagnes, av Didier Daurat, rue d'Armagnac
13h15 École **Stanislas Lavigne**
Puis rue d'Armagnac, rue Taine, bld de la Paix, av Jean Mermoz, rue d'Attigny, av de Montardon
13h25 École **Pierre et Marie Curie**
Puis av de Montardon, bld de l'Oussère, ave Philippon
13h35 Dépose **Alsh des Lilas**

RAMASSAGE 6 : pour les écoles des Lauriers, St Ursule, Buisson, Bosquet et Henri IV :

13h10 École **des Lauriers** (rue Lavignotte)
Puis bld Guillemin, ave Trespoey, ave Nitot
13h15 École **Bosquet**
Puis ave Edouard VII, rue Castetnau
13h25 École **Henri IV**
Puis demi-tour aux Halles, rue Castetnau, rue Emile Garet, bld Alsace Lorraine
13h35 Dépose **Alsh Gabard**

6. Partenaires du projet

Partenaires institutionnels : la Ville de Pau, les services et les personnels de la collectivité, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale Pôle Jeunesse et des Sports, la Caisse d'Allocations Familiales Béarn et Soule, le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, le GIP-DSU de la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées.

Partenaires associatifs : AGEEM, Amicale Laïque de l'école des Lauriers, Amicale Laïque Jean SARRAILH, Amicale Laïque Henri LAPUYADE, Amicale des Lilas, Les Amis de l'école MARCA, AMPLI, Associations membres de l'Office Municipal des sports, Cirquenbul, Compagnie Bizane, Club Universitaire Palois, Centre social du Hameau, Centre Social de la Pépinière, Comité départemental de volley, Comité départemental d'échecs, Comité Sportif Départemental Quilles de

6, CPIE Béarn, Destination Patrimoine, Dju-Dju, Écène, Élan Béarnais Pau Nord Est, ENOSIS, Fédération des Centres Sociaux des Pyrénées-Atlantiques, GAM, GEPO 64, GERMEA, GIP-DSU de l'Agglomération Pau-Pyrénées, Info Droits, Judo Club Henri IV, Lacq Odyssée, La Ligue de l'enseignement, La Maison de la Montagne, La Mesclanha, Les Animations Francas de Pau, Les Petits Chercheurs, Les Petits Débrouillards, Ligue de l'Enseignement 64 / Lire et Faire Lire, Lingui Planète, MJC des Fleurs, MJC Foyer Berlioz, MJC du Laü, MPT Léo Lagrange, NEJMA, Office Municipal des Sport, Otcharovanié, Pau Basket Club, Pau Nousty Sport, Pau's Théâtre, Paution, Perce*Val Animation Studio, Pyrénéa Sports, Section Paloise, Sonnez Sans Frapper, Surya Namaskar, Trajectoire Prod, Une Voix N'Est Pas Coutume, Union Gymnique Paloise

Autres partenaires : les représentants de parents d'élèves (Fédérations et parents élus à la Caisse des Écoles), les enseignants et les directeurs des écoles, les intervenants individuels auto-entrepreneurs et bénévoles des ateliers PASS et PASS 30'.

Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT

Activité	Intervenant ou structure	Statut de l'intervenant	Observations (dont existence d'une convention)
Parents – Conseils d'école	Fédérations de parents Parents élus de la Caisse des écoles	Participent aux groupes de réflexions et à la gouvernance du PEL	Charte des accueils périscolaires
Accueils périscolaires	Service Interclasse Ville de Pau	Responsables éducatifs municipaux - directeurs de site périscolaire	Charte des accueils périscolaires
Accueils périscolaires	Service Interclasse Caisse des Écoles	Animateurs temps périscolaire	Charte des accueils périscolaires
Accueils périscolaires	ATSEM	Intervenant temps scolaire et périscolaire	Charte des ATSEM et des accueils périscolaires
Accueils périscolaires	Agents de restauration scolaire	Intervenants temps périscolaire	Charte des accueils périscolaires en cours
Sports	Éducateurs territoriaux	Intervenants temps scolaire et périscolaire	Cahier des charges PASS
Sports	Associations membre de l'Office Municipal des Sports	Activités sportives péri et extra scolaires	Co-écriture du volet sport du PEL. Cahier des charges PASS
Action culturelle	Conservatoire de musique et danse (Dumistes)	Intervention temps scolaire périscolaire, extra scolaire	Convention Ville – Conservatoire. Cahier des charges PASS
Action culturelle	Musiciens OPPB	Intervention temps scolaire périscolaire, extra scolaire	Cahier des charges PASS
Action culturelle	Associations d'éducation à l'environnement et culture scientifique	Intervention temps scolaire périscolaire, extra scolaire	Co-écriture du volet EE du PEL. Cahier des charges PASS
ALSH	Groupe de travail « pour une politique éducative partagée »	Accueils de Loisirs sans hébergement (périscolaire et extra scolaire)	Co-écriture du volet accueil de loisirs dans le PEL. Cahier des charges PASS

7. Structure de pilotage :

Il s'agit du Comité d'Orientation des Politiques Éducatives Locales de la Ville de Pau (COPEL), composé de la manière suivante

Monsieur la Maire de Pau, Monsieur François BAYROU
Mme l'adjointe à l'éducation, Madame Clarisse JOHNSON- LE LOHER
Adjoints de la Ville de Pau à la jeunesse, à la petite enfance, à l'environnement, aux sports, à la vie associative, à la culture, à la politique de la ville, aux personnes âgées
M. Le Directeur Académique des Services de l'Éducation nationale
M. le Président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques
M. le Président de la Caisse d'Allocations Familiales Béarn et Soule
M. le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales Béarn et Soule
M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale, de la Jeunesse et des Sports
M. le Président de la FCPE 64
M. le Président de la PEEP 64
M. le Président de la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées
Mme ou M. le représentant de la Direction Régionale de l'Action Culturelle
M. le Président de l'Office Municipal des Sports
MM. les représentants des associations d'éducation populaire et d'éducation à l'environnement
MM. les représentants des établissements culturels

8. Modalités de pilotage et évaluation du dispositif :

Modalités de pilotage :

Le pilotage stratégique est assuré par l'instance décrite ci-dessus. Elle se réunit au moins deux fois par an et a pour mission :

- Mise en cohérence, définition des priorités et orientations des politiques éducatives locales
- Conception du partenariat et des principes de contractualisation
- Mise en place de cellules techniques opérationnelles partenariales pour spécification des espaces de collaboration, de concertation et de contractualisation du projet
- Évaluation, suivi et principes d'évolution des dispositifs structurant le PEDT et le PEL.

Le pilotage opérationnel est assuré par les cellules techniques composées des techniciens des institutions et structures présentes dans l'instance de pilotage stratégique, par les responsables éducatifs municipaux en relation avec les directeurs, parents et personnels au sein des Conseils d'école, et au sein des autres instances partenaires identifiées par le comité de pilotage. Il est animé et coordonné par le chargé de mission du projet éducatif local.

Éléments prévus dans le bilan/évaluation du projet :

Périodicité : bi-annuelle, premier et deuxième trimestre de l'année civile.

Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés) :

a. Égalité devant l'éducation

a.1 Indicateurs quantitatifs territoriaux de situation sociale :

Carte des revenus médians par secteur

Nombre bénéficiaires des prestations CAF, quotients familiaux

Taux de fréquentation restauration scolaire et taux d'aide facultative CCAS à la restauration scolaire par secteur scolaire

a.2. Indicateurs quantitatifs de fréquentation, échelle ville et territorialisé (fournis par organisateurs) :

Fréquentation accueils périscolaires

Fréquentation dispositif PASS volet sport, volet culture, par thématique

Fréquentation dispositif PASS temps scolaire

Fréquentation ALSH temps extra scolaires

Fréquentation Sport temps extra scolaire

Fréquentation établissements culturels temps extra scolaire

b. Continuité et complémentarité des temps et des actions éducatifs – pertinence du dispositif

b.1 Indicateur quantitatif nombre et répartition des activités temps scolaire/périscolaire/extra scolaire

b.2 Indicateurs qualitatifs de pertinence du dispositif :

Formulaire Web site pau.fr. Synthèse ressenti adaptation du dispositif pour parents-enfants. Synthèse retours d'expérience des intervenants : avis groupes de travail PEDT deuxième et troisième trimestre de l'année scolaire. Détermination et mise en application de critères d'évaluation qualitatifs avec le COPIL et les partenaires.

Modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant : avenant sur proposition du comité de pilotage et soumis à délibération du Conseil Municipal et à l'approbation des partenaires.

9. Signataires du projet :

Date de signature prévue : juin 2015 : délibération proposant au Conseil Municipal du 22 juin 2015 d'approuver le PEDT, autorisant Monsieur le Maire à cosigner le projet et la convention avec :

M. le Directeur Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale représentant

M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux,

M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

et :

Monsieur le président du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques,

Monsieur le président de la Caisse d'Allocations Familiales Béarn et Soule,

Madame ou Monsieur le représentant de la Communauté d'agglomération Pau- Pyrénées,

Monsieur le président de la FCPE 64,

Monsieur le président de la PEEP 64,

